

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 4

Rubrik: Evénements suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Evénements suisses

Les premières semaines de l'année furent marquées essentiellement par des événements d'ordre politique.

C'est ainsi que l'opinion publique suisse trembla pour le sort de notre ambassadeur au Brésil, Monsieur Giovanni Enrico Bucher détenu pendant plus d'un mois par des extrémistes brésiliens et libéré deux jours seulement après que les 70 prisonniers politiques désignés comme monnaie d'échange soient parvenus au Chili.

Fin janvier, les Chambres fédérales réunies en session extraordinaire retinrent également l'attention par un ordre du jour particulièrement important: la prolongation du régime financier de la Confédération et le rapport du Conseil fédéral sur l'avenir de notre prévoyance sociale. Le second projet sur le régime financier de la Confédération présenté par le Conseiller fédéral Celio, Chef du Département des finances en correctif de celui refusé en novembre 1970, fut approuvé par les deux Conseils. Ce second projet répondait essentiellement aux détracteurs du premier qui critiquaient la suppression dans la constitution fédérale des limitations temporelle et matérielle des deux principaux impôts de la Confédération (impôt sur le chiffre d'affaires et impôt de défense nationale). Ce second projet sera soumis au peuple en juin prochain.

Quant à la prévoyance sociale, son avenir est essentiellement lié aux travaux de la 8e révision de l'AVS. Ces travaux qui ne visent plus seulement à garantir un minimum vital à ceux qui atteignent l'âge de la retraite mais à leur assurer un revenu correspondant à leur revenu antérieur devraient notamment concourir à l'institution d'un deuxième pilier (prévoyance

professionnelle) obligatoire de telle sorte que les prestations des deux premiers piliers apportent aux assurés un revenu représentant 60% de leur dernier revenu. Comme l'a précisé Monsieur Tschudi, Chef du Département fédéral de l'intérieur, la 8e révision de l'AVS dont l'entrée en vigueur est prévue pour 1973, devrait entraîner une charge financière de un milliard de frs. Elle devra auparavant être soumise au peuple en votation fédérale en 1972.

L'aménagement du territoire fut également porté à l'actualité par le Conseiller fédéral von Moos qui donna fin janvier le coup d'envoi à une vaste discussion nationale et pria les cantons de donner leur avis sur un plan général d'aménagement proposé par une commission d'experts.

L'événement qui eclipsa toute actualité au début de février fut bien entendu l'acceptation par le peuple et les cantons du suffrage féminin sur le plan fédéral lors des votations des 6 et 7 février.

Le Département militaire fédéral qui avait déjà suscité de gros remous dans la presse helvétique lors de la publication du rapport Oswald sur la réorganisation de l'armée en décembre dernier retint de nouveau l'attention, les commandants de corps Gygli et Roch de Diesbach ayant simultanément demandé au Conseil fédéral de les décharger de leurs fonctions pour la fin de l'année. A ces deux démissions mises officiellement sur le compte d'une retraite normale, mais qui ne seraient pas étrangères selon certains aux innovations introduites dans l'armée par le rapport Oswald, s'est ajoutée, le 22

février, la mort du Commandant de corps Hanslin survenue accidentellement au début des manœuvres du 4e corps d'armée. Notre armée pour laquelle 1971 devrait être l'année des grands changements avait déjà vu en janvier l'introduction à l'essai d'un service de consultation du personnel, sorte de mur des lamentations devant éviter que des informations confidentielles ne puissent filtrer et début février la nomination d'un nouveau chef de l'information au Département militaire fédéral.

Fin février, deux événements firent la première page de la presse helvétique: la démission de deux collaborateurs du département de l'information de la TV alémanique et rhétoromanche et le procès des «Béliers» au Tribunal fédéral à Lausanne.

Monsieur W. Kaufmann, directeur de l'information de la TV d'Outre-Sarine démissionna sous la pression de ses collaborateurs directs. Co-auteur d'une proposition du parti démocrate-chrétien visant à instituer un conseil autonome de la radio et de la télévision qui garantirait les auditeurs contre les abus d'informateurs opérant sur des supports monopolistiques, Monsieur Kaufmann donna là une arme de choix à ses adversaires, le conseil autonome pouvant devenir de par ses membres une commission de censure.

C'est le 22 février et pour une durée de deux jours que s'est ouvert à Lausanne, le procès des jurassiens séparatistes accusés d'avoir pénétré et manifesté au Conseil national. Les accusés qui avaient nié toute compétence au tribunal n'assisteront pas aux audiences et furent défendus par trois avocats d'office. Aucune peine de prison ferme ne fut retenue contre les accusés qui furent condamnés à des amendes de 200 à 1000 Frs pour couvrir les frais du procès. M. D.